

21 - Projet de travaux de rénovation de l'école Dürer - Demande de subvention

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :

I - Le contexte

Le groupe scolaire Dürer et la crèche ont été construits au début des années 80. Seul groupe scolaire implanté dans la ZAC de Planoise, il accueille de façon constante environ 220 élèves pour 11 classes en primaire et 120 élèves pour 5 classes en maternelle.

Les locaux construits en béton n'offrent plus, aux élèves comme aux enseignants, des conditions de travail correctes (infiltration d'eau, manque d'isolation thermique et phonique, difficulté d'accès des PMR).

II - Le projet

Les travaux envisagés consistent à transformer cet équipement à la fois dans le domaine fonctionnel (réaménagement des espaces intérieurs, amélioration de l'acoustique, accès aux PMR) et le domaine énergétique (réfection des toitures et des menuiseries, travaux d'isolation et de chauffage) dans le but d'améliorer le confort des usagers et de réduire le coût de fonctionnement de cet ouvrage.

Une première tranche comprenant la réfection de l'étanchéité des toits de l'école primaire et de l'école maternelle a été réalisée en 2013.

Il est prévu, afin de poursuivre la rénovation de cet établissement scolaire, de réaliser en 2015 et 2016, deux tranches de travaux complémentaires comprenant :

- Pour la tranche 2 : la réfection des façades de l'école maternelle, le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation du bâtiment par l'extérieur, des travaux d'aménagement intérieur et la rénovation thermique du préau.
- Pour la tranche 3 : la réfection des façades de l'école primaire le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation du bâtiment par l'extérieur et des travaux d'aménagement intérieur.

L'accessibilité handicapés est également intégrée à l'ensemble des travaux, et tous les travaux sont prévus avec un niveau de performance BBC.

III - Estimation des travaux et plan de financement prévisionnel

Au stade d'Avant-Projet Sommaire, les estimations du coût des travaux sont les suivantes :

Tranche 2	1 320 833 €
Tranche 3	<u>1 508 334 €</u>
Total HT	2 829 167 €
TVA	<u>565 833 €</u>
Total TTC	3 395 000 €

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le programme et les estimations définitives de ce projet au stade de l'Avant-Projet Définitif.

Pour la réalisation de cette opération, une subvention du Ministère de l'Intérieur pourrait être attribuée au titre de la réserve parlementaire 2014 de Mme la Députée ROMAGNAN.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi comme suit :

Part Etat au titre de la réserve parlementaire	18 000 €
Part Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>3 377 000 €</u>
Total TTC	3 395 000 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement de cette opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter pour ce dossier une subvention auprès de l'Etat, ainsi que de tout partenaire susceptible de soutenir l'opération.

«M. Michel OMOURI : Rénover l'école Dürer était une priorité. En commission on avait été surpris de voir l'absence de partenaires financiers tel que l'État. La réponse a été assez évasive et je repose une seconde question : est-ce que l'école Dürer sera intégrée dans le PRU 2. Pareil, réponse évasive. Étant donné que vous avez monté un dossier PRU 2 auprès de l'État, je voudrais savoir si le secteur Dürer sera intégré.

J'ai fait aussi une seconde remarque, qui avait plutôt l'air de déranger, à savoir qu'il n'y avait pas de travaux budgétisés sur la sécurisation de l'école. Ceux qui connaissent un peu le quartier de Planoise verront que cette école est très vulnérable parce qu'elle donne sur le parc urbain, quand on sait qu'il y a un fort taux d'actes de délinquance. Si certains pensent dans votre majorité qu'il est préférable de mettre la vidéo dans les déchetteries que de sécuriser une école, j'aimerais avoir de votre part un engagement fort et réel de la vidéo-protection vers l'école Dürer.

M. LE MAIRE : Je crois que votre leader Jacques GROSPERRIN a fait une intervention très théâtrale pour demander le respect et dire de parler sérieusement. Je crois que là, quand vous dites qu'on préfère mettre des vidéos dans les déchetteries que des vidéos devant les écoles, vous devriez savoir que la plupart de nos écoles disposent déjà d'un système de vidéosurveillance. Vous devriez aussi, si vous vous renseigniez un peu mieux, savoir qu'il n'y a pas de ligne de crédits pour les écoles primaires, il n'y en a aucune, pas plus hier qu'avant-hier ou qu'avant avant-hier, il n'y en a pas. Je suis surpris que vous posiez cette question. Il ne faut pas poser la question ou alors ça montre une totale ignorance du dossier.

Quant au PRU 2 où en sommes-nous ? Attendez, là non plus je ne lis pas dans le marc de café. J'ai vu la liste des quartiers prioritaires. Je vous avais dit dans cette enceinte qu'effectivement j'avais rencontré le Ministre, j'avais rencontré Michel DELEBARRE le Président de l'ANRU et que les deux m'avaient assuré que les choses devraient se dérouler favorablement. Il me semble avoir vu que Planoise était dans les quartiers prioritaires ainsi que les 408 et Brulard. En plus, quand vous me demandez si Dürer sera intégré dans le PRU de Planoise, j'avoue que les bras m'en tombent parce qu'il me semble que Dürer fait partie intégrante du quartier Planoise, donc cette question n'est même pas à poser. Comment pourrait-on exclure Dürer du PRU ? Donc vraiment je ne comprends pas ce que vous dites. Sur Planoise on fait des écoles et vous savez très bien, très très bien, que de toute façon, au cours des mandats précédents on a peut-être doublé les crédits dans les écoles. Christophe LIME s'en occupait auparavant, maintenant c'est Catherine THIEBAUT qui s'en occupe là aussi avec beaucoup de volonté et de talent. Mais poser ce type de question me surprend, je ne veux pas dire que c'est parler pour parler parce que là je serais irrespectueux et je ne le dis pas. Je vous repasse la parole Monsieur OMOURI.

M. Michel OMOURI : Quand on vous parle de choses sérieuses, vous avez toujours la petite phrase juste pour essayer d'esquiver la question. Comme vous aimez bien lire les comptes rendus, relisez le compte rendu de la commission et vous verrez qu'on a dit que peut-être il ne serait pas intégré au PRU 2 au niveau de l'école Dürer. Vous dites que l'État n'investit pas dans les écoles, alors il est capable d'investir dans les crèches, on a rénové la crèche mais donc l'État n'investira pas dans l'école. Monsieur le Maire, en plus pour les déchetteries -excusez-moi ce n'est pas moi qui l'ai indiqué, c'est le chef de file M. ALAUZET- vous avez dit que la vidéo-protection était plus efficace dans les déchetteries que dans les édifices publics. Ce n'est pas moi qui l'ai dit ce sont vos amis politiques. Comme vous disiez que je ne lisais pas vos rapports, vous devriez bien lire vos fiches. Prenons les tranches, on va rénover les menuiseries, les extérieurs, on va rénover les façades mais aucunement on ne parle de sécurisation de vidéo-protection. C'est pour cela que je vous ai posé la question : est-ce que oui ou non vous allez vous engager ?

M. LE MAIRE : Je vous réponds, avant de passer la parole à Catherine THIEBAUT, que dans un certain nombre de nos écoles, s'il y a des soucis, des caméras existent déjà. Je vous avoue humblement ne pas être allé voir avant ce Conseil Municipal s'il y en avait à l'école Dürer, je n'en sais rien. En tout cas s'il n'y en a pas et qu'il y en a besoin nous en mettrons mais s'il n'y en a pas besoin nous n'en mettrons pas. Voilà, c'est tout, que voulez-vous que je vous dise de plus ?

Mme Catherine THIEBAUT : Juste pour rappeler la position d'Europe Écologie Les Verts, nous ne sommes pas contre les caméras de vidéosurveillance des édifices publics ni des déchetteries, évidemment, mais c'est sur l'espace public que nous sommes contre les caméras. C'est tout ce que je peux vous répondre.

M. LE MAIRE : Vous avez bien noté que c'était la position d'Europe Écologie Les Verts, ce n'est pas forcément la position du Maire par rapport à ça mais c'était Éric ALAUZET, d'ailleurs je trouve que ce n'est pas très sympa d'en parler quand il n'est pas là. Mais Éric ALAUZET n'a pas dû dire ça dans ces termes car je le connais très bien. Écoutez on ne va pas polémiquer là-dessus, ce que je peux vous dire c'est que s'il y a besoin de caméras on en mettra, ce que nous avons toujours dit. Par contre, et là nous sommes d'accord, c'est que les caméras ne font pas tout, il faut qu'il y ait des moyens humains derrière. Nous aurons, comme je l'ai promis, un débat sur la vidéo-protection avec le bilan. J'ai demandé à M. le Préfet et aux services de la police nationale de commencer à faire un bilan des premiers résultats de la vidéo-protection et nous en discuterons. D'ailleurs j'ai toujours entendu de la part de mes collègues Verts et du groupe Communiste également beaucoup d'ouverture d'esprit là-dessus et pas de dogmatisme, on en discute. C'est bien si on est d'accord. Allez-vous voter ce rapport-là Monsieur OMOURI ? Quels sont ceux qui sont contre, qui s'abstiennent ? Il est donc adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2014.